



BIENVENUE AUX STAGIAIRES

Commençons par voir
les règles de
sécurité...



Groupe facebook
pour les stagiaires
de l'académie de Lille



Liste de diffusion spéciale *Stagiaires!*

Sans engagement, sans contrepartie !
Inscrivez-vous depuis notre site ou par mail à
secteurstagiaires@lille.snes.edu

→ Permanence téléphonique ou sur place
du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30
et plus spécifiquement pour les stagiaires
tous les lundis et mardis après-midi au 03 20 06 77 41.

Livret d'accueil stagiaires

RENTÉE 2024

Édito

Le secteur « Stagiaires » du SNES-FSU de Lille à vos côtés !

Vous avez réussi votre concours et êtes affecté-e-s en tant que fonctionnaire stagiaire dans l'académie depuis le 1^{er} septembre ? **Félicitations et Bienvenue!**
Afin de vous accompagner au mieux tout au long de votre année de stage, le secteur « stagiaires » du SNES de Lille organise un stage de formation syndicale réservé aux fonctionnaires stagiaires !

Au programme : les mutations, mon année de stage, mes obligations et mes droits. La participation à ce stage est de droit, vous devez formuler la demande au plus tard le 12 octobre 2024. Informations et inscriptions sur le site du SNES-FSU.

STAGE STAGIAIRES

SNES-FSU
Académie de Lille

Entrée dans le métier et mutations Inter

12 mardi
novembre 2024

9h - 17h



VILLENEUVE D'ASCQ
INSPE
365 rue Jules Guesde

Vous aussi, vous pouvez agir dès l'année de stage en vous syndiquant, en participant à nos stages de formation, en nous rejoignant au sein de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNES (Syndicat National des Enseignements du Second degré) et les autres syndicats de la FSU sont des syndicats de réflexion, de proposition et de lutte, qui portent un autre projet pour la formation et les concours que les dispositifs mis en place par le gouvernement.

N'hésitez pas ! Rejoignez-nous !

30 août

Pré-rentree dans mon établissement

Je me présente au correspondant SNES-FSU du collège ou du lycée : elle ou il pourra m'informer ou m'aider si besoin.

Septembre

J'adhère au SNES FSU

Pour être informé.e, aidé.e et accompagné.e par le syndicat majoritaire tout au long de mon année de stage, je peux alors bénéficier du prélèvement en 10 fois. Mais je peux encore adhérer tout au long de l'année !

Février

Stage du SNES-FSU spécial «stagiaires»

Je m'inscris auprès du SNES-FSU et je dépose mon autorisation d'absence de droit un mois avant la date du stage, prévu en mars.

Mars

Résultats du mouvement inter et ouverture de la phase intra académique

Je ne reste pas seul.e face à l'administration, je contacte immédiatement le SNES-FSU : secteur.stagiaires@lille.snes.edu

Fin août

Accueil institutionnel organisé par le rectorat, la DSDEN et l'INSPE

Je viens rencontrer les équipes du SNES-FSU qui seront présentes pour m'accueillir, récupérer mon « kit de rentrée » du SNES-FSU et je n'oublie pas de m'inscrire à la liste de diffusion stagiaires.

Mi-septembre

Date limite pour transmettre ma demande de classement au rectorat. Je n'oublie pas de conserver une copie du dossier.

J'envoie une copie du dossier à secteur.stagiaires@lille.snes.edu si je souhaite une estimation du reclassement et du salaire à venir.

Janvier

Mutation inter : Vérification des barèmes

Je vérifie mon barème avec le SNES-FSU : secteur.stagiaires@lille.snes.edu

LES ÉTAPES DE MON ANNÉE DE STAGE
AVEC LE SECTEUR "STAGIAIRES",
À MES CÔTÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !

Groupe Facebook Stagiaires



Liste de diffusion Stagiaires



AVEC LE SNES-FSU, EN ROUTE VERS LA TITULARISATION !



Octobre

Stage du SNES-FSU spécial «stagiaires»

Je m'inscris auprès du SNES-FSU et je dépose mon autorisation d'absence de droit au moins un mois avant le 12 novembre.

Novembre/Décembre

Premier point d'étape de mon année de stage.

Si je suis en difficulté, l'administration peut me proposer de déclencher le DAR (Dispositif d'Accompagnement Renforcé) mais je peux aussi en faire moi-même la demande.

Si j'ai besoin de conseils, je contacte le SNES-FSU : secteur.stagiaires@lille.snes.edu

Novembre

Mutations inter académique

= Saisie des vœux

Obligatoire sauf si je suis stagiaire recruté.e par voie BOE ou si je suis ex-titulaire enseignant.e, CPE ou PsyEN

Je fais ma mutation avec le SNES-FSU, je m'inscris aux visios et si je suis adhérent.e, je prends directement RV avec la section académique via mon espace adhérent.

Novembre/Décembre

Retour des demandes de classement

Si j'ai un doute, je contacte le SNES-FSU : secteur.stagiaires@lille.snes.edu

Avril/Mai

Avril/Mai : deuxième point d'étape de mon année de stage : évaluation qui déterminera l'issue de mon année de stage.

Si j'ai besoin de conseils, je contacte le SNES-FSU : secteur.stagiaires@lille.snes.edu

Juin

Résultat du mouvement intra et découverte de ma première affectation en tant que titulaire

Résultats de la titularisation des fonctionnaires stagiaires

Fermeture de la liste de diffusion 2024/2025 du SNES-FSU

Mai

Mutations intra

Vérification des barèmes

Je vérifie mon barème avec le SNES-FSU : secteur.stagiaires@lille.snes.edu

Juin

Journée des partenaires de l'INSPE

Je participe à l'atelier d'information proposé par le SNES-FSU

Défense individuelle et collective

Pourquoi adhérer ?

C'est être **plus fort individuellement et collectivement** et disposer des solidarités et des outils collectifs pour prendre ensemble la défense des collègues et de nos métiers. Le SNES-FSU est à vos côtés pour toute demande d'information ou en cas de problème individuel urgent nécessitant une intervention auprès des services du rectorat. Adhérer au SNES-FSU, c'est la garantie de ne pas être seul-e face à un-e chef-fe d'établissement ou à l'administration, c'est donner les moyens à chacun-e d'être défendu-e et conforté-e dans ses droits.

Sachez que les fonctionnaires-stagiaires, syndiqué-e-s ou non, ont :

► Le droit de grève

La grève s'exerce dans le cadre d'un préavis. Les grévistes ne sont pas tenu-es d'informer leur hiérarchie, ni leurs collègues, ni leurs élèves. Une journée de grève se solde par le retrait d'1/30^{ème} de son salaire.

► Le droit à la formation syndicale

Vous pouvez participer à nos stages syndicaux que vous soyez syndiqué-e ou non à hauteur de 12 jours par an sur temps de service, sans avoir à rattraper vos cours. Il suffit de faire une demande de congé pour formation syndicale un mois au plus tard avant la date du stage (modèle sur notre site). N'oubliez pas de vous abonner à notre liste de diffusion pour être tenu-e informé-e des dates et du contenu de nos stages !

► **Le droit de participer aux heures mensuelles d'information syndicale** organisées dans l'établissement : 1h par mois sur temps de service sans rattrapage.

Le droit syndical ne s'use que si on ne s'en sert pas ! Vous constaterez très vite qu'être syndiqué-e, c'est être mieux informé.e mais aussi mieux défendu.e individuellement et collectivement, au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité.

Pour adhérer,
scannez ce QR code



Savez-vous que vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre cotisation ?

→ **Certifié-e, CPE, PsyEN :**
cotisation à 99 €, **soit 34 €**
après déduction fiscale !

→ **Agrégé-e :**
cotisation 119 €, **soit 41 €**
après déduction fiscale !

Possibilité de paiement fractionné !



au 209 rue Nationale 59000 LILLE

Des collègues militants sont là pour répondre à vos questions et vous conseiller.

au 03.20.06.77.41

Droits et statuts, liberté pédagogique, vie de l'établissement : emploi du temps, Conseil d'Administration, DGH, inclusion...

à secteurs.stagiaires@lille.snes.edu

... avancement de carrière, mutation, mobilisations et actions...

Nos permanences sont ouvertes

**Du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30**



lille.snes.edu



facebook.com/snesdelille



x.com/snesdelille

Dossier réalisé par le secteur stagiaires : Maëva BISMUTH, Mariette DELABROYE, Emilie DOOGHE et Alexandre DURIEZ